*Mission Permanente*
*du Royaume du Maroc*
*Genève*

البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

# 101ème Session du Conseil de l'OIM

# Déclaration de Son Excellence Omar HILALE Ambassadeur, Représentant Permanent du Royaume du Maroc

## Genève, 27- 30 Novembre 2012

**-Vérifier au prononcé-**

**Monsieur le Président,**
**Monsieur le directeur Général,**
**Madame le directeur Général adjoint,**
**Mesdames et Messieurs,**

Permettez moi tout d'abord de féliciter S.E.M Md Abdul Hannan, l'Ambassadeur du Bangladesh pour son élection à la présidence du nouveau bureau ainsi que les nouveaux membres- Saint-Vincent-et- les Grenadines et la République de l'Union du Myanmar et les nouveaux observateurs de l'OIM. Mes félicitations vont également à Monsieur l'Ambassadeur de l'Autriche qui a su assurer avec succès la présidence de notre organisation durant l'année 2012.

Je saisis cette occasion pour féliciter, également, notre Directeur Général, Madame le Directeur Général adjoint et tout le staff de l'OIM pour l'excellent travail qu'ils font et leur engagement en faveur des questions migratoires.

**Monsieur le Président,**

La tenue du 101éme Conseil de l'Organisation intervient dans une conjoncture tout aussi difficile que celle des dernières années, marqué essentiellement par la crise économique et financière mondiale ainsi que les évènements politiques qui pèsent lourdement sur la gouvernance de la migration notamment pour ce qui est de la capacité de riposte des différents acteurs de la scène migratoire internationale.

Dans ce contexte, le dialogue international, durant l'année écoulée, sur les crises migratoires était hautement opportun. Les résultats des ateliers organisés à cet effet, confortent la position du Maroc qui est en faveur d'une gestion de la migration internationale, partant d'une approche solidaire, globale et équilibrée, basée sur le dialogue et la concertation et plaçant le migrant en son centre. Une telle approche nécessite la conjugaison des efforts et l'amélioration de la coordination entre tous les partenaires internationaux, régionaux et nationaux afin de parvenir à asseoir les principes d'une meilleure gouvernance mondiale de la migration.

Dans ce contexte, le Cadre Opérationnel de l'OIM en Cas de Crise tombe à point nommé en permettant le renforcement de la capacité d'intervention de l'Organisation en cas de crise migratoire.

A cet égard, le Maroc soutient les quinze secteurs d'assistance énumérés par l'OIM tout en insistant sur un double principe en l'occurrence: la responsabilité première des Etats à protéger les personnes touchées par la crise et que toute intervention en cas de crise migratoire, quels qu'en soient la phase ou le type, doit être engagée à la demande du ou des Etats intéressés et en étroite collaboration avec eux.

**Monsieur le Président,**

Le Maroc a eu à gérer les conséquences de la crise libyenne au niveau des déplacements et flux qu'elle a induites notamment le rapatriement de la communauté marocaine vivant dans ce pays.

La conduite de cette opération de rapatriement avait intégré l'essentiel des mesures qui ont été, par la suite, préconisées dans le Cadre Opérationnel de l'OIM en cas de Crise. Elle a porté sur :

1- la mise en place d'une cellule de crise pilotée par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et en coordination avec le Ministère Chargé des Marocains Résidents à l'Etrangers et les missions diplomatiques sur place ;
2- la collaboration étroite avec les autorités des pays voisins, la Tunisie et l'Egypte qui abritaient des camps d'accueil des migrants fuyant les événements violents.

Parallèlement, et dans le cadre de la gestion des effets de cette crise, le Maroc a fait preuve de solidarité et de coopération régionale au profit des migrants de différentes nationalités qui se trouvaient bloqués dans les zones frontalières. Cette coopération consistait en :

1- une assistance humanitaire et médicale aux personnes se trouvant à Ras Jdir le poste frontalier de la Libye avec la Tunisie ;
2- une mise en place d'un hôpital de campagne multidisciplinaire pour apporter les soins nécessaires aux personnes déplacées et ce, durant toute la période de la crise.

Si le Maroc a réussi l'opération de rapatriement de ses ressortissants, il a eu à faire face au problème de leur intégration et réinstallation socioéconomique notamment dans les domaines de logement, travail, scolarité des enfants les services médicaux etc., Pour transcender ces difficultés le Maroc à mis en place d'un plan d'aide aux rapatriés dans le cadre de la solidarité nationale. Ce qui nécessite une attention particulière au traitement de cette problématique

notamment par le rétablissement des droits de ces travailleurs rapatriés. A cet effet, nous appelons à une coopération solidaire pour permettre à ces travailleurs migrants déplacés de recouvrer leurs droits et leurs biens qui ils ont été forcés à laisser derrière eux.

**Monsieur le Président,**

L'année 2012 a été également marquée par les discussions sur la question du financement de notre organisation qui a été affectée, à l'instar des autres organisations, par la crise financière et économique. Nous nous félicitons qu'une fois encore l'Organisation nous a présenté une croissance nominale zéro sur sa partie administrative mais nous espérons qu'elle persévérera dans ce sens.

A cet égard, le Maroc salue les progrès réalisés par le Groupe de Travail sur la reforme Budgétaire présidé par l'Ambassadeur de l'Autriche Monsieur Christian Strohal le Président sortant pour examiner les voies et moyens de recourir à d'autres sources financières et non habituelles. Ce groupe de travail auquel le Maroc participe régulièrement devrait continuera dans la recherche de solutions à proposer à notre organisation.

**Monsieur le Président,**

Nul ne peut contester le rôle important et pionnier que joue l'OIM en matière de gestion migratoire. Le Maroc estime que l'OIM demeure le principal acteur de la scène migratoire mondiale et une composante essentielle pour sa gouvernance. De ce fait, l'Organisation est appelée à assumer pleinement sa responsabilité et à jouer le rôle que lui impose son statut de chef de file de la scène migratoire internationale afin de s'adapter aux mutations et transformation rapides qui marquent la scène migratoire mondiale.

Partant de ce principe, le deuxième Dialogue de Haut sur la Migration 2013 de l'AGNU sera l'occasion idoine de refléter le rôle important que joue l'OIM en matière de Migration. Nous espérons que ce dialogue sera une occasion pour soutenir et renforcer la reconnaissance de l'action menée par l'OIM à New York.

Ce sera une occasion pour saluer les efforts déployés par notre Organisation et de sensibiliser les Etats membres sur l'importance de l'intégration de la migration dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

**Monsieur le Président,**

Conscient du rôle que peut jouer la diaspora dans le pays d'origine, le Maroc a affiché ces dernières années, sa volonté de mobiliser les compétences de sa diaspora au service du développement du pays. Cette nouvelle approche traduit le regard neuf porté par le gouvernement sur les ressortissants marocains résidant à l'étranger, lesquels ne sont pas considérés comme simples pourvoyeurs de fonds pour le pays d'origine, mais comme de véritables acteurs de son développement économique et social.

En effet, le Ministère Chargé des Marocains Résident à l'Etranger a choisi de faire de la mobilisation des compétences l'un des axes prioritaires de son plan quinquennal 2008-2012.

Dans ce contexte, le Ministère Chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger a officiellement saisi l'OIM pour l'accompagner dans la réalisation d'une étude visant à mettre en relief les pratiques en cours et les acteurs engagés dans la valorisation des compétences des MRE. A cet effet, mon pays compte grandement sur la traditionnelle coopération de l'OIM.

Le partenariat fructueux avec l'OIM a permis de mettre en place deux projets. Le premier, un projet pilote de mobilisation des marocains résidant en Belgique pour le développement du Maroc qui s'inscrit dans le cadre du Programme Indicatif de Coopération (PIC) 2010-2013, adopté entre le Maroc et la Belgique. Le deuxième vise à mesurer l'impact -sous différents angles- de la migration sur le développement du Maroc. L'objectif est d'identifier des indicateurs bien précis et multidimensionnels qui sont susceptibles de mesurer cet impact et de servir pour des choix politiques, stratégiques, ou encore d'études comparatives.

**Monsieur le Président,**

Enfin, je voudrais aborder une problématique qui devrait nous interpeler et à laquelle les efforts de tous devraient se mutualiser afin d'apporter des solutions pertinentes. Il s'agit des effets et conséquences de la crise économique mondiale sur les travailleurs migrants. Il est une évidence que ces communautés sont les plus touchées par cette crise à plusieurs niveaux. Cette crise mondiale a en effet accentué la précarité et la vulnérabilité des travailleurs migrants au niveau socioéconomique à travers les licenciements le manque de protection sociale ainsi que des relents stigmatisant et xénophobes dont ils sont devenus les victimes et les expiatoires.

Pour conclure, je voudrai rendre un vibrant Hommage au Directeur Général, l'Ambassadeur William Lacy Swing pour son leadership, depuis son élection à la tête de notre organisation en 2008.

Le Maroc voudrait relever avec beaucoup de satisfaction et d'appréciation la mise en œuvre de ses engagements personnels pour réformer l'OIM, moderniser sa structure et l'adapter aux défis du XXI siècle, rationaliser son budget et renforcer ses ressources humaines.

Le Maroc salue également son rôle engagé dans le renforcement du partenariat avec le GMG. Qu'il trouve en ces mots l'expression de notre soutien à ses actions présentes et futures, notre appui à ses réponses solidaires et diligentes aux crises migratoires et humanitaires en ces moments de troubles de notre monde.

**Je vous remercie**